



---

## **Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique**

### **Note verbale datée du 26 juillet 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'immatriculation d'un objet spatial lancé par l'Ukraine (voir annexe)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 27 juillet 2022.



## Annexe

### Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par l'Ukraine\*

#### Sich-2-1

##### Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2022-002AY
Nom de l'objet spatial	Sich-2-1
État d'immatriculation	Ukraine
Date et territoire ou lieu de lancement	13 janvier 2022 à 15 h 25 mn 39 s (UTC) ; États-Unis d'Amérique
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	94,88 minutes
Inclinaison	97,5 degrés
Apogée	530 kilomètres
Périgée	521 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Réception d'images de la surface de la Terre dans la bande visible du spectre électromagnétique, mesure des principaux paramètres des particules neutres et chargées du plasma de l'ionosphère et mesure de la dose accumulée de rayonnement spatial

---

\* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.